

Assemblée générale du 16 octobre 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/020 :

Projet de Convention cadre régionale de partenariat avec EDF AuRA - 2019

Description succincte du projet :

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes et la Délégation Régionale EDF Auvergne Rhône-Alpes partagent des valeurs communes de proximité et d'implication locale pour le développement des territoires et des entreprises. En conséquence, elles ont décidé de signer un accord cadre régional de partenariat pour agir au plus près des entreprises et contribuer ensemble à soutenir le développement économique de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une première action très opérationnelle portera sur le Grand carénage des centrales nucléaires de Saint-Alban – Saint Maurice, du Bugey, de Cruas-Meyssse et du Tricastin. Cette action s'appuiera sur la plateforme en ligne Ecobiz mise à disposition par la CCI de Grenoble, au travers d'une évolution d'un portail existant utilisé par la CCI Nord Isère dans sa collaboration avec la centrale de Saint-Alban. Cette convention est une déclinaison sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes d'un accord-cadre signé le 28 mars 2018 entre CCI France et EDF. Elle prévoit un financement régional de 5000 euros pour la mise en œuvre et le suivi de l'opération. Elle s'accompagnera de conventions passées entre les différentes CCI concernées et les sites nucléaires de production d'EDF pour les actions relevant des territoires. La présente convention pourra être complétée ultérieurement pour mener à bien d'autres actions.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	99
Présents :	55	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 18 octobre 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND